



Où trouver son professionnel ?

Le cadre dans lequel exerce un professionnel de santé (psychiatre ou psychologue) est réglementé. Parmi l'offre de professionnels, plusieurs options sont à considérer pour choisir le praticien le plus adapté en fonction de vos attentes (choix du professionnel, type de thérapie envisagé, nature des troubles, tarifs, lieu de consultation...). Au-delà de ces critères, l'essentiel est qu'une relation de confiance puisse s'installer entre le professionnel et vous.

Où trouver son psychologue ou son psychiatre ?

En libéral

Le psychologue : Il est soumis à un code de déontologie et doit être inscrit sur les listes ADELI (possibilité de contacter la DDASS pour demander le numéro Adeli du psychologue).

Des annuaires recensant les psychologues cliniciens sont à disposition sur internet.

Il est à noter que les consultations effectuées auprès d'un psychologue en libéral sont à la charge du patient.

Le psychiatre : Votre médecin traitant pourra vous orienter auprès d'un de ses confrères spécialisés. Les consultations seront prises en charge par la sécurité sociale.

Dans le secteur public

Il existe en France le réseau le plus dense de psychiatrie ambulatoire (hérité de la politique de sectorisation) qui permet à tous les patients sous neuroleptiques notamment, d'être vus tous les jours par un ou une infirmier(e).

Le CMP (Centre Médico-Psychologique) est un lieu de consultation public, rattaché à un centre hospitalier présent dans les villes de plus de 20 000 habitants seulement. Le CMP est placé sous la responsabilité d'un médecin. L'accent est porté sur un travail de réseau pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, psychomotriciens...). Les principales missions du CMP sont l'accueil, l'orientation, la consultation, l'intervention à domicile, le travail de coordination avec d'autres structures par exemple et la prévention. Un premier entretien préalable mené par un infirmier psychiatrique peut être effectué avant une orientation auprès d'un professionnel du CMP.

Le CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) est un lieu de consultation fonctionnant selon les mêmes principes et objectifs qu'un CMP et dédié aux enfants et adolescents de 0 à 16-18 ans. A la suite d'un entretien préalable, il pourra être proposé une psychothérapie individuelle à l'enfant, une psychothérapie familiale, un groupe thérapeutique ou bien encore une rééducation orthophonique si nécessaire.

Dans ces structures, la prise en charge auprès d'un psychiatre ou d'un psychologue est remboursée par la sécurité sociale.

Dans le secteur associatif

Vous pouvez également vous tourner auprès **d'associations spécialisées** afin de demander des adresses de professionnels et/ou de pouvoir bénéficier du soutien des membres du réseau confrontés à la même problématique (réseaux spécialisés dans l'oncologie, le handicap...).

Egalement, **votre mairie** peut vous communiquer des adresses d'associations et/ou de permanences.

LIENS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Sites internet

- › Code de déontologie : <http://ufr-pse.univ-provence.fr/pdf/codedeontologie.pdf>
- › Annuaire de la Société Française de Psychologie (SFP) : <http://www.meta-agent.net/sfp/>
Vous devez renseigner le champ praticien pour accéder aux psychologues installés en libéral
- › Annuaire du Syndicat National des Psychologues (SNP) : <http://www.psychologues.org/modules/smartpartner/>
- › Annuaire du Syndicat des psychologues en libéral (SPEL) : <http://annuaire.psychologueliberal.fr/>